



PROJECTEURS UFO



Sommaire

- ✓✓ Consignes de sécurité, avertissements. Page 1
- ✓✓ Procédure d'installation. Page 2
- ✓✓ Dimensions. Page 3
- ✓✓ Garantie. Page 4



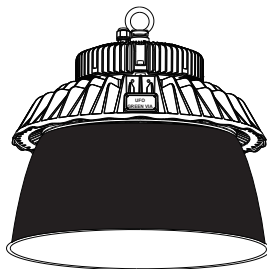
Points de collecte sur www.quefairedemesdechets.fr
Privilégiez la réparation ou le don de votre appareil !



Manuel d'installation

REFLECTEUR ALUMINIUM 65° ANTI EBLouisSEMENT

PROJECTEURS INDUSTRIELS UFO 100 - 300 Watts GREEN VIA



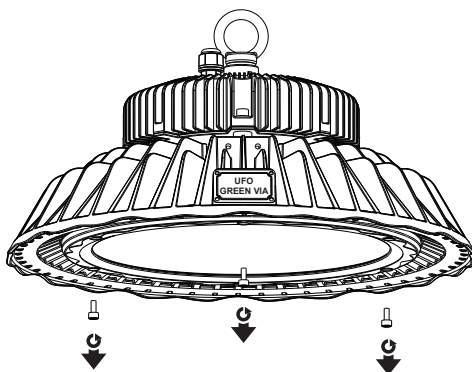
✓ **Consignes de sécurité, avertissements.**

- ✓ Avant de commencer à faire fonctionner votre luminaire LED, assurez-vous qu'il n'a pas été endommagé pendant le transport.
- ✓ Avant de commencer l'installation ou l'entretien, veuillez couper l'alimentation à partir du tableau électrique.
- ✓ Ne rétablissez jamais l'alimentation avant que tous les composants ne soient correctement installés.
- ✓ Ce luminaire doit uniquement être installé par un professionnel qualifié.
- ✓ Afin d'éviter les risques d'étouffement ne laissez pas les emballages à la portée des enfants ou des animaux domestiques.
- ✓ Ne pas enlever la plaque signalétique.
- ✓ Toujours s'assurer que la tension d'entrée (indiquée sur l'étiquette du transformateur) correspond à votre circuit d'alimentation.
- ✓ Les réparations doivent être effectuées par des spécialistes.
- ✓ Ne jamais réparer les pièces défectueuses soi-même.
- ✓ Ne pas apporter de modifications électriques ou mécaniques sur le luminaire.
- ✓ Ne pas exercer de pression sur le luminaire sous risque de déformer et d'endommager le déflecteur.
- ✓ Le luminaire peut être installé de diverses manières. Veuillez d'une part vous assurer de la qualité des composants utilisés (visserie, chaînette, filin métallique, etc...) d'autre part vérifier que l'ensemble des pièces utilisées soient correctement vissées et installées.
- ✓ Respecter les plages de températures et de tensions de fonctionnement indiquées.
- ✓ Raccorder le luminaire au secteur en veillant à bien respecter les couleurs des fils électriques (Marron : PHASE, Bleu : NEUTRE, Jaune et vert : TERRE.).



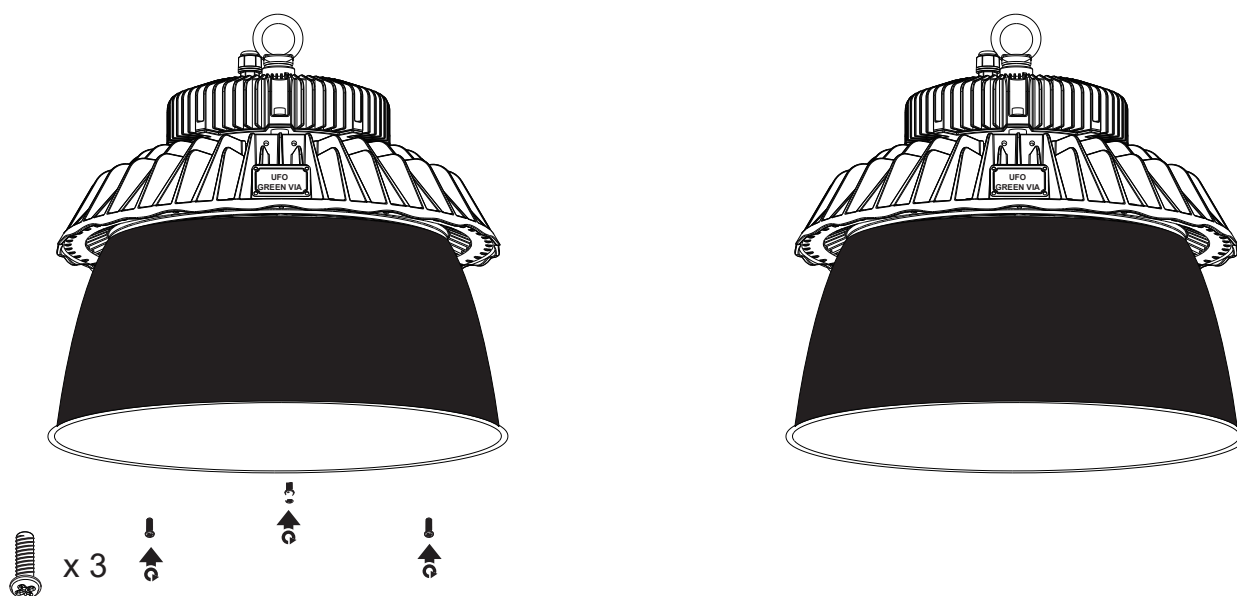
Procédure d'installation

Etape N°1



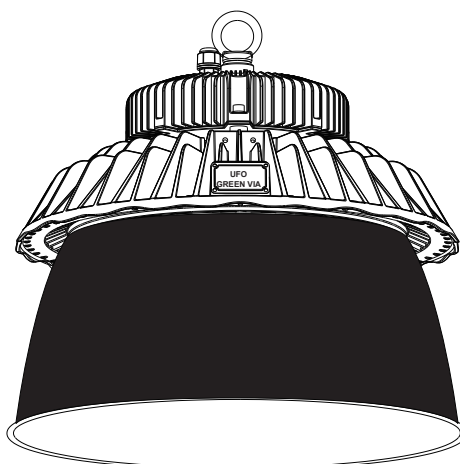
Dévisser trois des vis de fixation de l'anneau rouge.

Etape N°2



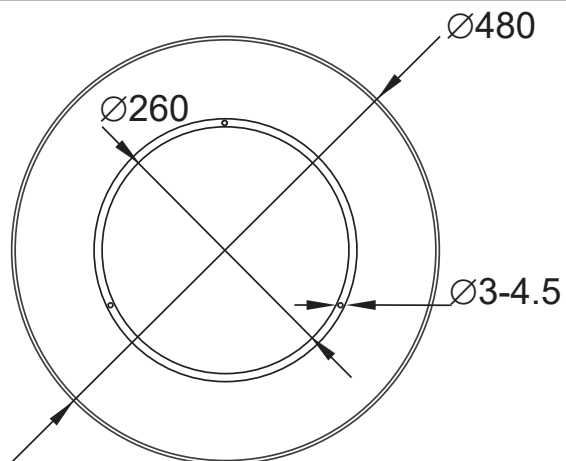
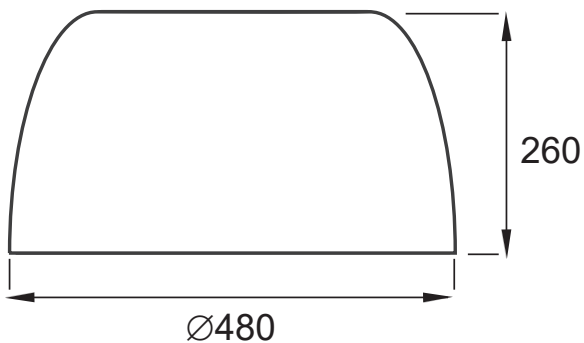
Visser le réflecteur à l'aide des trois vis fournies

Vue finale

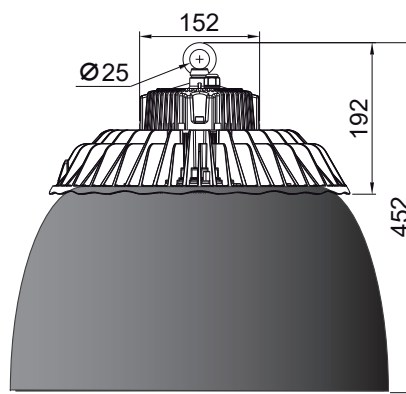
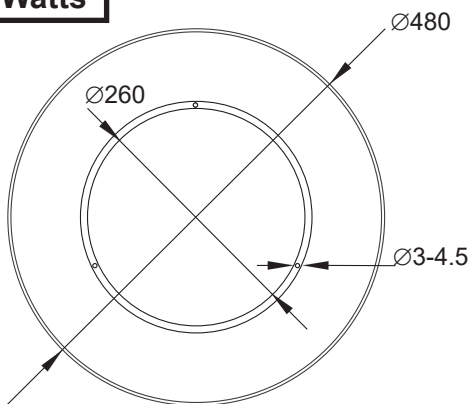


Dimensions

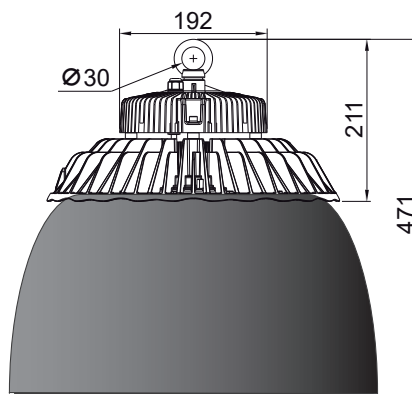
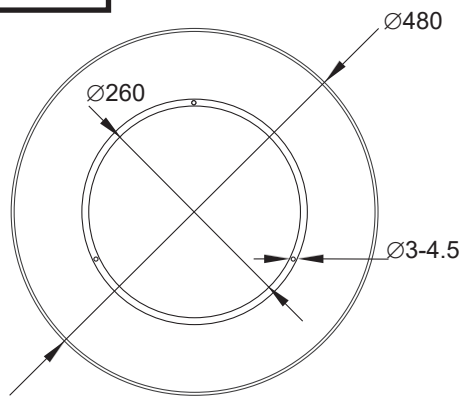
Réflecteur



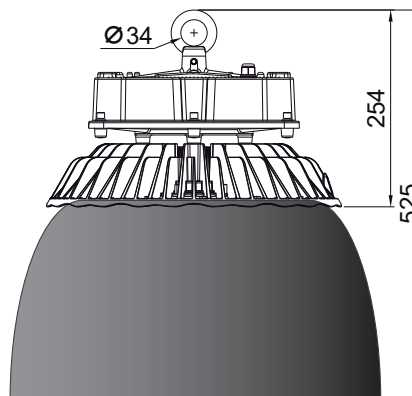
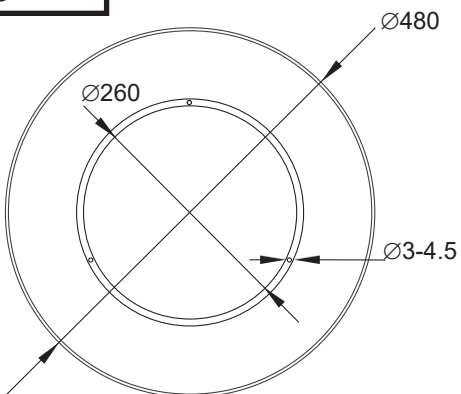
100 - 120 - 150 Watts



200 - 240 Watts



300 Watts





✓ Garantie des solutions d'éclairage LED GREEN VIA

✓ Conditions générales

✓ Tous les produits LED GREEN VIA sont garantis contre tout vice de fabrication pendant une période de trois ans à sept ans à partir de la date initiale d'achat. La durée de la garantie selon les gammes est détaillée dans le tableau ci-dessous.

Gammes	Durée de la garantie
Downlights MOON LIGHT	Trois ans
Tubes FULL LIGHT	Sept ans
Panneaux SMART LIGHT	Cinq ans
Plafonniers HIGHLIGHT	Trois ans
Plafonniers HIGHLIGHT EASY	Cinq ans
Plafonniers HIGHLIGHT SPHERIA	Cinq ans
Plafonniers HIGHLIGHT COMPACT	Cinq ans
Plafonniers HIGHLIGHT EXTRÊME	Cinq ans
Plafonniers HIGHLIGHT XL	Cinq ans
Projecteurs STRONGLIGHT	Trois ans
Projecteurs STRONGLIGHT XS	Cinq ans
Projecteurs STRONGLIGHT FULL CARE	Cinq ans
Projecteurs STRONGLIGHT PREMIUM	Cinq ans
Projecteurs STRONGLIGHT PREMIUM XL	Cinq ans
Projecteurs POWERFUL LIGHT	Cinq ans
Projecteurs UFO	Cinq ans
Projecteurs UFO PROTECT	Cinq ans
Projecteurs UFO EXTREME	Cinq ans
Candélabres STAR LIGHT	Cinq ans
Candélabres CRISTAL LIGHT	Cinq ans
Candélabres MOON LIGHT	Cinq ans
Bornes HIGHLIGHT	Cinq ans

✓ Dans la mesure où l'examen effectué par un technicien GREEN VIA confirme la défectuosité de l'appareil, la responsabilité de GREEN VIA en vertu de la présente garantie se limite :

- ✓ pendant la période de garantie, à réparer gratuitement l'appareil défectueux ou à échanger gratuitement l'appareil défectueux par un appareil neuf de même type et de qualité équivalente. Les frais de transport aller-retour en tarif messagerie restent à la charge de GREEN VIA (FRANCE métropolitaine uniquement).
- ✓ dans le cas où l'appareil défaillant a été remplacé par un appareil neuf, la garantie continuera à s'appliquer comme s'il s'agissait de l'appareil initial ; la date de début de garantie reste celle de la date d'achat de l'appareil défaillant remplacé.

✓ La présente garantie sera nulle si :

- ✓ l'appareil a été réparé ou modifié par des personnes ou sociétés non autorisées.
- ✓ l'appareil a fait l'objet d'un usage abusif, ou s'il a été utilisé de manière non conforme au mode d'emploi ou aux conditions d'emploi exprès ou implicites (tension et intensité nominales par exemple).

✓ GREEN VIA ne pourra être tenu responsable de tout inconvénient, de tout frais ou dommage résultants de l'utilisation d'appareils vendus par GREEN VIA.

✓ Pour pouvoir bénéficier de la garantie et connaître la procédure à suivre en cas de panne, veuillez contacter le service technique GREEN VIA à l'adresse mail suivante : technique@green-via.fr.